

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2025



☑ *Conseils Municipaux / PV du 05.04.2025*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 5 avril 2025 à 9 h 30 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Frédéric LASNIER

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 9 (Annie BARBAT a donné procuration à Frédéric LASNIER)

Absents : 3 (Annie BARBAT, Franck PERIOT et Sandrine LABERGÈRE)

Quorum : 6 (atteint)

Approbation du Procès-Verbal du 07.12.2024.

On passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- *CONTRAT CNP 2025*

Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL

- *Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025*

- *BUDGET COMMUNE*

Vote du compte financier unique 2024

Affectation du résultat 2024

Vote des taxes locales

Vote du Budget Primitif 2025

- *BUDGET ASSAINISSEMENT*

Vote du compte financier unique 2024

Affectation du résultat 2024

Vote des montants de la redevance 2025

Vote du Budget Primitif 2025

- *BUDGET LOTISSEMENT*

Vote du compte financier unique 2024

Affectation du résultat 2024

Vote du Budget Primitif 2025

- *SUBVENTIONS 2025*

- *AMAC 23 : Contribution 2025*

- *EPICERIE « Le Petit Marché » et LOGEMENT : révision des loyers au 01.04.2025*

- *Bureau camping : devis et demande de subvention Boost'Comm'Une*

- *Achat d'un tracteur d'occasion : devis*

- *Affaires diverses*

- **CONTRATS CNP 2025 - Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL**

Présentation du renouvellement du contrat pour l'année 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

A compter du 01.01.2025, les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées par :

- une redevance de « consommation d'eau potable » facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

La commune est concernée par la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif.

- Cette redevance est facturée par l'agence de l'eau aux communes qui en sont les redevables.

- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ; il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile.

- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit.

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Considérant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à 0.28 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement à 0,3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année).

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini.

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujéti à la TVA au taux de 10%.

Le CM décide de fixer à 0.084 €/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote du CM : 4 Pour, 3 Contre et 2 Abstentions

• **BUDGET COMMUNE : approbation du compte financier unique 2024**

Présentation du compte financier unique 2024.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 690 856.76 € et les dépenses à 141 975.76 € soit un excédent de 548 881.00 € pour 2024 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 237 809.50 € soit un solde d'exécution cumulé de 311 071.50 €.

Les restes à réaliser de 2024 font apparaître un solde négatif de 281 763.79 € (recettes à réaliser de 0 € et dépenses à réaliser de 281 763.79 €).
Le résultat cumulé s'élève à 29 307 .71 €.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 616 969.66 € et les dépenses à 415 629.68 € soit un excédent de 201 339.98 € pour 2024 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 725 484.83 € soit un solde d'exécution cumulé de 926 824.81 €.
Le résultat cumulé s'élève à 926 824.81 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2024**

Présentation de l'affectation du résultat 2024.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 725 484.83 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 201 339.98 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 926 824.81 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 237 809.50 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 548 881 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 311 071.50 €.

Les restes à réaliser de 2024 font apparaître un solde négatif de 281 763.79 € (dépenses à réaliser de 281 763.79 € et recettes à réaliser de 0 €).
Le besoin de financement est de 0 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 926 824.81 € et l'excédent d'investissement à 311 071.50 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : vote des taux des taxes locales 2025**

Présentation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Aucune augmentation n'est prévue.

Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 est de 260 208 € soit :

- au compte 73111 Impôts directs locaux un montant de 212 514 €

- au compte 74833 Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières un montant de 47 694 €

Les taux 2025 sont fixés comme suit :

Taxe Foncière Bâtie (TFB)	38.35 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	70.53 %
Taxe d'Habitation (TH)	8.55 %

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2025**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 526 769.31 € et en section d'investissement à 1 374 998.90 € soit un total de 2 901 768.21 € compte tenu de l'affectation des résultats, des restes à réaliser et des prévisions 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : approbation du compte financier unique 2024**

Présentation du compte financier unique 2024.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 23 546.79 € et les dépenses à 37 383.60 € soit un déficit de 13 836.81 € pour 2024 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 84 196.55 € soit un solde d'exécution cumulé de 70 359.74 €.

Les restes à réaliser de 2024 font apparaître un solde négatif de 13 986.24 € (recettes à réaliser de 0 € et dépenses à réaliser de 13 986.24 €).

Le résultat cumulé s'élève à 56 373.50 €.

En réalité, les restes à réaliser de 2024 devraient faire apparaître un solde négatif de 3 541.24 € (recettes à réaliser de 10 445 € et dépenses à réaliser de 13 986.24 €).

Le résultat cumulé devrait s'élever à 66 818.50 €.

Cet écart est dû à la non prise en compte des recettes à réaliser de 10 445 € par l'application TOTEM.

La recette affectée au compte 131 est passée au compte 1318 au 01.01.2025 avec la nouvelle nomenclature.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 42 473.06 € et les dépenses à 40 182.96 € soit un excédent de 2 290.10 € pour 2024 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 28 826.32 € soit un solde d'exécution cumulé de 31 116.42 €.

Le résultat cumulé s'élève à 31 116.42 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2024**

Présentation de l'affectation du résultat 2024.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 28 826.32 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 2 290.10 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 31 116.42 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 84 196.55 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de - 13 836.81 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 70 359.74 €.

Les restes à réaliser de 2024 font apparaître un solde négatif de 3 541.24 € (dépenses à réaliser de 13 986.24 € et recettes à réaliser de 10 445 €).

Le besoin de financement est de 0 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 31 116.42 € et l'excédent d'investissement à 70 359.74 €.

Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : tarifs de la redevance 2025**

Présentation des tarifs 2025 qui ont servi à la préparation du budget.

Le calcul de la redevance a été fait sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné et par an et sur une consommation annuelle pour 2025 évaluée à 4 500 m³.

La part fixe sera de 195 € et la part variable sera de 2.30 € afin de respecter les lois en vigueur et d'équilibrer le budget.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2025**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 76 400.34 € et en section d'investissement à 104 351.53 € soit un total de 180 751.87 € compte tenu de l'affectation des résultats, du remboursement des intérêts, des recettes des redevances, des amortissements des travaux et des projets 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET LOTISSEMENT : approbation du compte financier unique 2024**

Présentation du compte financier unique 2024.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408 € et les dépenses à 144 408 € soit un résultat de 0 € pour 2024 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 144 408 € soit un solde d'exécution cumulé de - 144 408 €.

Le résultat cumulé s'élève à - 144 408 €.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408 € et les dépenses à 144 408 € soit un résultat de 0 € pour 2024 auquel s'ajoute le résultat antérieur d'un montant de 0 € soit un solde d'exécution cumulé de 0 €.

Le résultat cumulé s'élève à 0 €.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET LOTISSEMENT : affectation du résultat 2024**

Présentation de l'affectation du résultat 2024.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 0.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 144 408.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

Le besoin de financement s'élève à 144 408.00 €.

Le résultat d'exploitation est de - 144 408.00 € (déficit) et sera reporté au BP 2025.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2025**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 288 818.00 € et en section d'investissement à 288 816.00 € soit un total de 577 634.00 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **SUBVENTIONS 2025**

Monsieur le Maire passe en revue le tableau des subventions pour les associations et propose un montant validé ou non par le CM. Il est rappelé que les subventions sont versées uniquement aux associations qui fournissent leurs comptes annuels et qui réalisent des manifestations. Le montant inscrit au compte 65748 est de 5 000 €.

- **AMAC 23 : contribution 2025**

Monsieur le Maire présente la demande de versement de la contribution 2025 pour l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse qui s'élève à 132 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **EPICERIE "Le Petit Marché" : révision des loyers (commerce et appartement)**

Les loyers doivent être révisés au 01.04.2025.

Actuellement de 170.20 € pour le commerce et de 215.50 € pour l'appartement, ils passeront à 174.40 € pour le commerce et à 220.82 € pour l'appartement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Bureau d'accueil du camping**

Travaux de réfection - Devis

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection au bureau d'accueil du camping. Il présente les devis des entreprises.

Le devis de l'entreprise PINARD de Crozant pour l'isolation du plafond et des murs et pour la pose d'un nouveau carrelage s'élève à 4 511.00 € HT soit 5 413.20 € TTC.

Le devis de l'entreprise Naudon-Mathé de La Souterraine pour la pose de fenêtres et de volets roulants s'élève à 3 864.50 € HT soit 4 637.40 € TTC.

Le devis de l'entreprise BERNARD de Crozant pour l'électricité s'élève à 2 235.43 € HT soit 2 682.52 € TTC.

Le devis de l'entreprise JOACHIM d'Azéables pour la peinture s'élève à 2 102.72 € HT soit 2 523.26 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Demande d'une subvention Boost'Comm'Une

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département a mis en place une nouvelle génération de contrats Boost'Comm'Une pour la période 2023-2026 en faveur des communes afin de soutenir leurs projets d'investissement.

Pour la Commune, l'aide maximale est de 24 520 € avec un taux d'intervention de 25 % du montant HT des investissements éligibles.

Il rappelle également que la Commune a signé ce contrat et a déjà bénéficié d'aides pour la réfection de la bibliothèque et pour l'agrandissement du camping (lingerie) mais qu'il reste des fonds à disposition.

Il propose de présenter le dossier de travaux de réfection du bureau d'accueil du camping.

Le financement prévisionnel est le suivant :

Nature des financements	TOTAL (€)	Taux %
Département - Contrat Boost'Comm'Une	3 178.41	25 %
Total financements publics	3 178.41	
Autofinancement	9 535.24	75 %
TOTAL	12 713.65	100%

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Achat d'un tracteur d'occasion**

Devis

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le tracteur John Deere a subi à plusieurs reprises de multiples réparations par la SAS DUBRANLE d'Azéables et qu'à ce jour une panne n'a pas pu être réparée et qu'il convient donc de le remplacer par un tracteur d'occasion afin que les agents techniques puissent travailler dans de meilleures conditions et avec un matériel fonctionnel et fiable.

Il explique qu'il a demandé un devis pour un tracteur d'occasion à la SAS DUBRANLE d'Azéables.

Il présente ensuite le devis pour un tracteur VALTRA de Type A 104 H pour un montant de 39 000 € HT soit 46 800 € TTC.

Il informe également de la reprise du tracteur John Deere de Type 6220 SE et du relevage avant MX R38 pour un prix ÉXO de 17 000 € par la SAS DUBRANLE d'Azéables.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Courriel du CFAL : remerciements pour la subvention
- Courrier de La Ligue contre le Cancer : remerciements pour la subvention
- Courrier de Lire en Creuse : remerciements pour la subvention
- Courrier de l'Amitié Crozantaise : remerciements pour la subvention
- Courriel de Creuse Oxygène : remerciements aux signaleurs pour le Tour Dunois Cadet du Dimanche 23 Mars 2025

Le Secrétaire de Séance,

Frédéric LASNIER



Le Maire,

Didier LAVAUD

